

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SÉANCE DU 21 MAI 2024 À 18 HEURES 30**

N° DEL2024\_081 : AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE PONT  
D'ARTHÈS (ROUTE DÉPARTEMENTALE N°100) - CONVENTION DE TRANSFERT  
TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU DÉPARTEMENT DU TARN

**L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un mai**

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 21 mai 2024 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 15 mai 2024.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Cindy PERLIN-COCQUART

**Membres présents non votants** :

Mesdames Marie-Thérèse LACOMBE, Isabelle REDON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Monsieur Jacky MIQUEL

**Membres excusés** :

Madame Christine TAMBORINI, Messieurs Frédéric CABROLIER, Philippe GRANIER, Patrick MARIE

**Membres représentés** : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Roland GILLES), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Nicole HIBERT), Danielle PATUREY (pouvoir à Alfred KROL), Jean-Laurent TONICELLO (pouvoir à Nathalie FERRAND-LEFRANC)

**Conseillers communautaires en exercice** : 50 titulaires et 10 suppléants

**Quorum** : 26

**Votants** : 47

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 21 MAI 2024**

### **N° DEL2024\_081 : AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE PONT D'ARTHÈS (ROUTE DÉPARTEMENTALE N°100) - CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU DÉPARTEMENT DU TARN**

Pilote : Direction des mobilités

**Monsieur Yves CHAPRON, rapporteur,**

Le schéma directeur cyclable communautaire, approuvé en décembre 2021, a prévu l'aménagement d'une liaison cyclable en site propre entre les communes de Saint-Juéry et d'Arthès, le long de la rue du Saut de Sabo (phase 1) et sur le pont d'Arthès (phase 2).

La création de cette liaison répond à l'enjeu de développement des déplacements utilitaires à vélo entre et vers ces deux communes qui disposent de nombreux pôles générateurs de déplacements : collège de secteur, zones d'emploi du Saut de Sabo et de Montplaisir, pôles de commerces et marchés de plein vent d'Arthès et de Saint-Juéry, équipements culturels et sportifs sur les deux communes auxquels il faut ajouter l'espace nautique communautaire Taranis et la base des Avalats.

L'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la rue du Saut de Sabo (phase 1) a été réalisé au cours de l'été 2023.

Cette piste cyclable bidirectionnelle doit désormais être prolongée sur le pont d'Arthès. C'est l'objet de la phase 2.

Le pont d'Arthès, situé sur la route départementale n°100, est un ouvrage d'art propriété du Département du Tarn. La communauté d'agglomération de l'Albigeois a donc sollicité le Département pour étudier l'aménagement d'une piste cyclable sur cet ouvrage.

Cet aménagement consiste à créer une piste cyclable bidirectionnelle en élargissant le trottoir aval existant du pont, en coulant une bordure béton pour la séparer de la chaussée et en remplaçant les garde-corps des deux côtés de la voie pour qu'ils aient une hauteur de 1,20m.

Dans le cadre de ces travaux, le Département du Tarn a prévu également de renouveler la couche de roulement de la chaussée du pont ainsi que le revêtement du trottoir amont.

Le montant des travaux de cette opération est de 748 000 € TTC :

- travaux liés à la piste cyclable : 568 000 € TTC
- travaux de renouvellement des revêtements de la chaussée et du trottoir amont : 180 000 € TTC

Les travaux se dérouleront durant la période des vacances scolaires d'été 2024. Certaines interventions nécessiteront un travail de nuit.

Ces travaux concernent deux maîtres d'ouvrage :

- la communauté d'agglomération pour l'aménagement de la piste cyclable ;
- le Département du Tarn pour le renouvellement du revêtement de la chaussée et du trottoir amont du pont.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 prévoit que lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

En conséquence, il a été convenu que la communauté d'agglomération transfère au Département la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux réalisés pour l'aménagement de la piste cyclable sur un ouvrage d'art propriété du Département.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois remboursera au Département le montant des travaux qu'elle lui délègue, sur la base du coût réel.

Une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage arrêtant l'ensemble de ces dispositions sera conclue entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et le Département du Tarn

### **Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le schéma directeur cyclable communautaire approuvé par une délibération du 12 décembre 2021,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 30 avril 2024,

VU le projet de convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au Département du Tarn,

### **ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 46 voix pour, 1 voix contre**

Monsieur Pierre DOAT

**APPROUVE** le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au Département du Tarn pour l'opération de création d'une piste cyclable sur le pont d'Arthès (route départementale n°100).

**AUTORISE** madame la présidente ou son représentant à signer la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au Département du Tarn pour un montant de 568 000 €TTC.

Fait le 21 mai 2024,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Thierry DUFOUR